



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2021-599

PUBLIÉ LE 29 OCTOBRE 2021

Sommaire

Préfecture de Police / Cabinet

75-2021-10-29-00003 - Arrêté n° 2021-01106 portant transfert de localisation d'un centre de vaccination contre la covid-19 sur le territoire de la ville de Paris et modifiant l'arrêté n° 2021-00906 du 6 septembre 2021?? (1 page)

Page 3

Préfecture de Police

75-2021-10-29-00003

Arrêté n° 2021-01106 portant transfert de localisation d un centre de vaccination contre la covid-19 sur le territoire de la ville de Paris et modifiant l arrêté n° 2021-00906 du 6 septembre 2021



**Arrêté n° 2021-01106
portant transfert de localisation d'un centre de vaccination contre la covid-19 sur le territoire
de la ville de Paris et modifiant l'arrêté n° 2021-00906 du 6 septembre 2021**

Le préfet de police,

Vu l'arrêté n° 2021-00906 du 6 septembre 2021 désignant des centres pour assurer la vaccination sur le territoire de la ville de Paris dans le cadre de la campagne de vaccination contre la covid-19 ;

Vu le décret du 20 mars 2019 par lequel M. Didier LALLEMENT, préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfet de la Gironde (hors classe), est nommé préfet de police (hors classe) ;

Vu l'avis du directeur général de l'agence régionale de santé Ile-de-France en date du 27 octobre 2021 relatif au transfert de localisation d'un centre de vaccination contre la covid-19 sur le territoire de la ville de Paris ;

Arrête :

Art. 1^{er} – A l'article 1^{er} de l'arrêté du 6 septembre 2021 susvisé, l'adresse : « Gymnase Henri de Montherlant, 32 boulevard Lannes, 75116 Paris » est remplacée par l'adresse : « Mairie du 16^{ème} arrondissement - 71, avenue Henri Martin, 75016 Paris », à compter du 2 novembre 2021.

Art. 2 - Le préfet, directeur du cabinet et le directeur général de l'agence régionale de santé Ile-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de police.

Fait à Paris, le 29 octobre 2021

Didier LALLEMENT